

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 09 juillet 2024

Nombre de membres du conseil : 11	Quorum : 6
En exercice : 10	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 7	Date convocation : 03/07/2024
Pouvoirs de vote : 0	Date d'affichage : 03/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet, à quinze heure, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas s'est réuni, à l'hôtel de ville de Prayssas, sous la présidence de Monsieur José ARMAND, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas (CIAS).

Nom - Prénom	Présent	Pouvoir	Observation	Excusé	Absent
ARMAND José	X				
BIDET Valérie				X	
BOUSQUIER Philippe	X				
CAPOT Louis			Démission		
CLAVEL Etienne				X	
DUCOS Jean-Pierre	X				
LABAT Jocelyne				X	
MASCARIN Nicole	X				
MEROT Marie-Thérèse	X				
PALADIN Alain	X				
PERUZETTO Yolande	X				
Soit, pour cette séance :		7		3	

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse Mérot

Délibération n°23-2024**Finances- Budget annexe MARPA - Emprunt court terme**

Acte rendu exécutoire

après le dépôt en

Préfecture : 16 JUIL 2024

Publication : 16 JUIL. 2024

Vu l'article L123-8 du Code l'action sociale et des familles,

Vu l'article L2121-34 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget 2024 du budget annexe MARPA M22,

Vu la décision modificative n°1

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes n°073-2024 du 08/07/2024 émettant un avis conforme à la réalisation d'un emprunt court terme par le CIAS d'un montant de 150 000 €,

Considérant la modification du calendrier et notamment le décalage au 2nd semestre 2024 des travaux de la cuisine ne permettra pas l'encaissement du solde des subventions sur le même exercice 2024. Il s'agit de prendre en compte les délais de versements des financeurs :

- La CARSAT finance la cuisine et la chaudière et versera le solde des 181 304 € à la fin des travaux sur production d'un bordereau récapitulatif des dépenses effectuées accompagné des factures acquittées,
- Territoire d'énergie 47 en partenariat avec l'ADEME finance la chaudière via le fonds chaleur pour un montant global de 68 617 € dont le solde sera versé à la réception du rapport final et de l'attestation d'atteinte des résultats réels soit 12 mois après la mise en service.

Considérant qu'un emprunt court terme est nécessaire dans l'attente de l'encaissement des subventions à percevoir pour le financement des projets de travaux de la MARPA : la rénovation de la cuisine et l'installation d'une chaufferie bois,

Suite à la consultation des établissements bancaires pour un prêt court terme de 150 000 €,

Propositions du Crédit Agricole :

Montant	Durée	Taux euribor 12 mois	Marge	Taux floor	Frais dossier
150 000 €	2 ans	3.578 %	1.10 %	4.68 %	150 €

Considérant l'unique proposition reçue du Crédit Agricole, il est proposé de la retenir,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

7 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

- 1. De contracter** auprès du Crédit Agricole un emprunt dont les caractéristiques principales sont :
 - Montant maximum du prêt : 150 000 €
 - Durée d'amortissement du prêt : 2 ans
 - Taux euribor 12 mois : 3,578%
 - Marge : 1,10%
 - Taux floor : 4,68 %
 - Frais de dossier : 150 €
- 2. D'autoriser** le Président à signer le contrat de prêt réglant les conditions de cet emprunt,
- 3. De prendre** l'engagement de souscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances, et pendant toute la durée du prêt de créer et mettre en recouvrement, tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,
- 4. De dire que** le montant de cet emprunt est inscrit au budget primitif 2024 du budget annexe MARPA, et sera versé dans les caisses du Receveur du Service de Gestion Comptable d'Agen.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président de séance,

CIAS
du Confluent
et Coteaux de Prayssas
José Armand

La secrétaire de séance,

CIAS
du Confluent
et Coteaux de Prayssas
Marie-Thérèse Mérot